



**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau
du 23 janvier 2014 – 18h30 – Arnèke (Salle des fêtes)**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES PAR MANDAT :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil Général du Nord

Monsieur Jean SCHEPMAN

Monsieur Patrick VALOIS

SIABY

Monsieur Jacques DRIEUX

Madame Edith STAELEN

Communauté de Communes du Pays de Cassel

Monsieur Francis AMPEN

Maires désignés par l' Association des Maires du Nord

Monsieur Christian DELASSUS

Monsieur Bernard DELASSUS

Monsieur Alain BONNET

Monsieur André FIGOUREUX représenté par mandat par Monsieur Christian DELASSUS

Madame Irène VISTICOT représentée par mandat par Monsieur Alain BONNET

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas de Calais

Monsieur Denis BOLLENGIER

Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

Monsieur Christian BROUWER

Association Consommation Logement Cadre de Vie

Monsieur Bernard ROUZE

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, représenté par

Monsieur David SZAREK

Monsieur le Directeur de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Service Départemental du Nord, représenté par M. Stéphane LEURS.

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas de Calais représenté par Emmanuelle CLERC

ABSENTS EXCUSES

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil Général du Nord

Monsieur Michel GILLOEN

Agence de l'Eau Artois Picardie

Monsieur Jean-Philippe KARPINSKI

Associations de protection de l'environnement

Monsieur François RYCKELYNCK

Monsieur Christian MUYS

ABSENTS NON EXCUSES :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil Régional Nord – Pas de Calais :

Monsieur Claude NICOLET

NORDEADE

Monsieur René DECODTS

Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre

Monsieur Thierry WILLAEY

Communauté de Communes Pays des Géants

Madame Marie-Madeleine CAMPAGNE

Communauté de Communes de l'Yser

Monsieur René DEBOUDT

Syndicat Mixte pour le SCOT de Flandre Dunkerque

Monsieur René KERCKHOVE

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Syndicat des Propriétaires agricoles du Nord

Monsieur Patrick BOLLENGIER

Chambres de Commerces et d'Industries du Nord

Monsieur Didier COPIN

Madame Magali TRIBONDEAU

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord

Monsieur Gérard FERAY

Associations relatives au patrimoine local (Yser Houck, Houtland Nature, Pays des Moulins de Flandre)

Monsieur Christophe DELBECQUE
Comité Départemental de Canoë-kayak
Monsieur Alain LEFRANC
Associations de protection de l'environnement
Monsieur Christian MUYS
Chambre d'Agriculture de Région Nord – Pas de Calais
Madame Brigitte DEMOL

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie – ou son représentant
Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé – ou son représentant
Madame la Directrice de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Nord – Pas de Calais représenté par mandat par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Nord – Pas de Calais
Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord – ou son représentant

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame C. DUHOT-BEUN, rédactrice pour l'Indicateur des Flandres
Monsieur Pierre GOUSSEN, adjoint de Monsieur André FIGOUREUX
Monsieur Bernard BEUN, adjoint au Maire de Terdeghem Madame Irène VISTICOT
Monsieur Mathieu PARAT, animateur du SAGE de l'Yser
Madame Valentine BAILLIET, USAN et administration du SAGE de l'Yser

Ordre du jour :

- *Validation du compte-rendu de la CLE du 10 avril 2013*
- *Présentation du rapport d'activités 2013 de la CLE*
- *Présentation des documents de travail du SAGE de l'Yser*
- *Questions diverses*

Annexe : Diaporama

Heure de début de la réunion : 18h45

M. SCHEPMAN accueille les membres de la CLE, remercie Mme STAELLEN d'être présente à cette réunion malgré les moments difficiles qu'elle traverse et lui témoigne son soutien au nom de l'ensemble des membres de l'assemblée. M. SCHEPMAN remercie la

commune d'Arnèke de mettre à la disposition de la CLE sa salle des fêtes. M. AMPEN, Maire d'Arnèke, souhaite la bienvenue à tous les membres de l'assemblée.

M. SCHEPMAN excuse Mme VISTICOT, M. GILLOEN, M. MUYS et M. François RYCKELYNCK et cite les mandats donnés.

Après avoir présenté l'ordre du jour, M. SCHEPMAN propose de modifier sensiblement le déroulement de cette présentation puisque la personne en charge de la présentation du Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisé est absente. Il propose donc de remettre cette présentation à la prochaine réunion de CLE du SAGE de l'Yser et propose à l'assemblée de se focaliser sur le travail de rédaction des documents du SAGE.

Pour aborder le premier point, M. SCHEPMAN donne la parole à M. PARAT afin de présenter le compte-rendu de la dernière réunion de CLE avant sa validation.

- Validation du compte-rendu de la CLE du 10 avril 2013 :

M. PARAT rappelle que la dernière réunion de CLE s'est tenue le 10 avril dernier au soir à Herzele (Salle Intersociétés). Cette réunion a permis de valider l'inventaire des zones humides du SAGE de l'Yser, d'élire le Président et les 3 vice-Présidents de CLE et enfin de valider la méthode à employer pour quantifier les produits phytosanitaires utilisés en agriculture.

M. SCHEPMAN propose à l'assemblée de valider le compte rendu de cette réunion de la CLE du 10 avril 2013. **Le compte rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser du 10 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.**

M. PARAT poursuit la réunion par la présentation du rapport d'activités 2013 de la CLE du SAGE de l'Yser.

- Présentation du rapport d'activités 2013 de la CLE :

M. PARAT présente les objectifs et l'organisation des 3 commissions thématiques du SAGE de l'Yser, puis il reprend le planning des réunions qui ont eu lieu en 2013. Il présente l'avancement des 3 grandes études portant sur l'hydraulique, les zones humides (expertise complémentaire de l'inventaire réalisé) et le Diagnostic Territorial Multi-Pressions [DTMP].

M. PARAT reprend les différents moyens de communication utilisés par le SAGE puis il fait le point sur l'évaluation et les objectifs de l'année 2014.

A propos du PAPI d'intention, M. Christian DELASSUS demande où en sont les démarches concernant les terrains proposés par les communes. M. PARAT explique que les services de l'Etat ont souhaité qu'une analyse coûts-bénéfices soit réalisée pour attribuer des financements à ces projets de Zones d'Expansion de Crues. Cette étude sera donc conduite sur ces terrains dans le cadre de la candidature à l'appel à projet de PAPI d'intention.

M. BOLLENGIER fait remarquer que les délais de mise en œuvre s'allongent du fait de la multiplication de ces études qui sont aussi coûteuses. M. PARAT répond que l'analyse coûts/bénéfices était une condition nécessaire pour le financement du PAPI par l'Etat mais

qu'une solution intermédiaire a été trouvée. Elle consiste en l'intervention rapide dans les communes les plus touchées (Wormhout et Steenvoorde par exemple) où des actions ponctuelles et locales peuvent être entreprises à court terme. Le programme d'actions de lutte contre les inondations financé par l'Etat est lui toujours projeté, grâce à la réalisation de l'analyse coûts/bénéfice (PAPI d'intention de l'Yser).

M. SCHEPMAN propose à la validation de la CLE ce rapport d'activités.

Le rapport d'activité est validé à l'unanimité par les membres présents.

M. SCHEPMAN rappelle qu'en l'absence du représentant de la MISE du Nord en charge de la présentation du Programme d'Action Opérationnelles Territorialisé, le déroulement de cette présentation est sensiblement modifié. Il invite donc M. PARAT à poursuivre la réunion par la présentation synthétique du travail de rédaction en cours des documents de travail du SAGE de l'Yser.

- Présentation synthétique du travail actuel de rédaction des documents du SAGE de l'Yser :

M. PARAT rappelle le contexte réglementaire et la portée juridique de ce document et cite les différentes pièces du SAGE :

- Le PAGD qui sera opposable aux administrations concernant les PLU, cartes communales, POS et décision de Police de l'Eau.
- Le règlement du SAGE lui sera opposable aux tiers, c'est pourquoi il est souvent perçu comme le document le plus contraignant.
- Le programme d'actions du SAGE
- L'évaluation environnementale est un document qui fait la corrélation avec les autres documents d'aménagement et de gestion du territoire pour assurer une cohérence globale dans la préservation de l'environnement.

M. PARAT précise qu'une première version de ces documents a été présentée lors de la réunion du 7 janvier 2014 et que le bureau de la CLE a décidé de créer un groupe de travail concernant la rédaction des documents du SAGE de l'Yser.

M. BOLLENGIER demande la date estimative de l'enquête publique pour la validation du SAGE. M. PARAT explique que dans le meilleur des cas, les documents du SAGE seraient proposés en fin juin à CLE du SAGE et qu'il serait soumis à enquête publique début 2015.

M. SCHEPMAN demande si les élections ne risquent pas de freiner le planning prévisionnel. M. PARAT répond que si le Président et les Vice-Présidents restent les mêmes, les délais devraient être tenus. Cependant il n'est pas impossible que les élections influencent les délais, c'est pourquoi ce planning prévisionnel pourra être révisé après les élections. M. PARAT précise par ailleurs que certaines collectivités ont fusionnées au 1^{er} janvier 2014, à l'exemple des Communautés de Communes du territoire du SAGE de l'Yser (nouvelle carte

territoriale). A ce titre, il faut que l'arrêté de composition de CLE soit modifié en conséquence, et définir le nombre de représentant pour les nouvelles collectivités créées.

M. SCHEPMAN invite donc l'ensemble des membres de l'assemblée à poursuivre le travail engagé.

Questions diverses :

M. Christian DELASSUS demande comment les zones à enjeu environnemental ont été définies. M. PARAT explique que seules les installations d'assainissement non collectif, situées dans les zones à enjeu environnemental, dans les zones à enjeu sanitaires ou encore les habitations dépourvues d'assainissement non-collectif, devront être réhabilitées. L'identification des zones à enjeu environnemental incombe au CLE et au Comité de bassin Artois Picardie. Sans l'identification de ces zones, seules les installations dépourvues d'assainissement non-collectif ou en cours de cession, devront mettre en conformité leur dispositif d'épuration.

M. Bernard DELASSUS demande si des financements sont toujours mobilisables pour la mise aux normes des installations d'assainissement non-collectif. M. PARAT répond que ce sera en effet le cas dans les zones à enjeu environnemental définies par le SDAGE Artois Picardie. En dehors de ces zones à enjeu environnemental / zones à enjeu sanitaire, aucune aide de l'Agence de l'Eau ne sera disponible.

Mme CLERC étaye l'explication de M. PARAT en précisant que tous les particuliers ont pour obligation de mettre en conformité leur assainissement lors d'une vente de l'habitation ou bien au cas d'installation d'assainissement inexistante, quelle que soit leur situation dans la carte des zones à enjeu environnemental.

M. SCHEPMAN remercie l'ensemble des membres de la CLE présents pour leur contribution au débat et les invite à partager le verre de l'amitié offert par la commune d'Arnèke.

Heure de fin de la réunion : 19h50